

Montréal, le 19 janvier 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
1001, boulevard Robert-Bourassa 16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années
2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Dossier Régie de l'énergie : R-4307-2025**

Maître Turmel,

La Régie a pris connaissance de la Réponse du Distributeur à son engagement n^o 10 (pièce [B-0165](#)).

La Régie demande au Distributeur de rendre disponible, mardi le 20 janvier 2026, à 9h00, les témoins qui pourront répondre aux questions suivantes en lien avec l'impact des décisions D-2025-114 et D-2025-124 :

- Préciser le calcul de l'impact sur l'« Ajustement des contrats spéciaux »;
- Préciser le calcul de l'impact sur le « Service de transport »;
- Préciser le calcul de l'impact des décisions sur les contribution internes et sur l'encaisse réglementaire;
- De préciser séparément l'impact du plafonnement de la hausse des tarifs domestiques à 3% et le lissage des hausses tarifaires associées aux clients aux tarifs généraux et industriels (tarif L), après la prise en compte des décisions D-2025-114 et D-2025-124. Veuillez présenter votre réponse selon le modèle du Tableau R-26.1, de la réponse à la demande de renseignement n^o 2 de la Régie. Pièce [B-0073](#), p. 58, Tableau R-26.1;

Pour chacun des points précédents, veuillez fournir les impacts demandés des décisions séparément.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nb